

# ***Alpilles Luberon Immobilier***

## **HONORAIRES TTC - Transaction**

Habitations, terrains à bâtir, autres locaux à usage d'habitation

Jusqu'à 100.000€	10% maxi
A partir de 100.000€	6% maxi
Au-delà de 1.000.000€	5% maxi

Honoraires à charge des vendeurs, Sauf clause particulière indiquée sur le mandat de vente. *Tranches non cumulatives entre elles*

---

## **HONORAIRES TTC - Location**

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8-12€/m <sup>2</sup> Selon la zone
État des lieux	3€/m <sup>2</sup>

Honoraires à charge du bailleur et locataire pour moitié chacun

---

## **HONORAIRES TTC - Location saisonnière**

20 % TTC du montant du loyer à la charge du locataire.

---

## **HONORAIRES TTC**

Avis de valeur pour une succession/donation/autre:  
Entre 90€ et 300€ selon la surface et complexité du bâtiment

Avis de valeur gratuit en cas de vente du bien avec prise de mandat

Taux TVA 20 %  
12/04/2024  
1/2

# Alpilles Luberon Immobilier

## SERVICE DE MEDIATION A LA CONSOMMATION

Règlement amiable des litiges entre le professionnel et le consommateur conformément aux articles L 611-1 à L 641-1 et R 612-1 à R 616-2 du code de la consommation.

En cas de litiges non résolu entre le professionnel et le consommateur, le consommateur peut saisir le médiateur de la consommation.

Avant de saisir le médiateur de la consommation, le consommateur doit déjà avoir tenté de résoudre son litige directement auprès du professionnel par une réclamation écrite ou avoir fait une réclamation selon les termes du contrat conclu avec le professionnel.

La médiation de la consommation est un règlement extrajudiciaire des litiges de la consommation.

Si les conditions sont réunies, une médiation de la consommation se déroulera selon un processus précis et selon les textes en vigueur.

La procédure est gratuite pour le consommateur (R612-1 du code de la consommation)

### **Pour saisir le médiateur de la consommation :**

Règlement amiable des litiges entre le professionnel et le consommateur conformément aux articles L611-1 à L641-1 et R612-1 à R616-2 du code de la consommation. Procédure est gratuite pour le consommateur.

### MEDIATION-VIVONS MIEUX ENSEMBLE

- [www.mediationvivons-mieux-ensemble.fr](http://www.mediationvivons-mieux-ensemble.fr)
- 465 avenue de la Libération 54000 Nancy
- [mediation@vivons-mieux-ensemble.fr](mailto:mediation@vivons-mieux-ensemble.fr)

---

## TRACFIN

Conformément aux dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme **Article L.561-1 et suivants du code Monétaire et Financier**, nous sommes amenés à recueillir des informations relatives à l'identité, le domicile et les ressources de nos clients. Un dispositif d'évaluation et de gestion des risques est mis en place, en cas de doute, nous avons l'obligation de déclarer l'acquisition ou son projet.